

Ce numéro est consacré à la sécurité maritime – un sujet complexe sur lequel pèsent certaines des plus graves menaces actuelles. Des acteurs non étatiques armés profitent de routes maritimes très empruntées pour mener des activités de piraterie et peut-être même, comme le craignent certains, des actions terroristes. La sécurité des matières sensibles transportées par voie maritime est un sujet qui inquiète de plus en plus. Ce numéro du *Forum du désarmement* tente de voir quelles sont les possibilités pour prévenir de tels risques. Il étudie les actions visant à limiter les risques de prolifération par le biais d'une coopération régionale et internationale en mer dans le cadre, par exemple, de l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Il examine la menace que représentent les pirates et d'autres acteurs non étatiques en mer et insiste plus particulièrement sur la sécurité du transport maritime de matières sensibles.

Le numéro 3, 2010 traitera des questions de vérification. Comment les régimes de vérification suivent-ils les avancées scientifiques et technologiques ? Quelles sont les possibilités pour vérifier la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, un traité d'interdiction des armes spatiales ou une convention sur les armes nucléaires ? Quel rôle la société civile joue-t-elle dans la vérification ?

La résolution 63/67 de l'Assemblée générale des Nations Unies engage les États Membres à instaurer des lois et des mesures propres à prévenir le courtage illicite et à mettre pleinement en œuvre les traités internationaux, les instruments et les résolutions visant à prévenir et à combattre les activités de courtage illicites. Cette résolution et les actions menées par d'autres organismes compétents, comme le Comité 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, ouvrent de nombreuses possibilités aux États Membres (mesures nationales, initiatives régionales et coopération internationale). Alors que l'Assemblée générale des Nations Unies doit examiner à nouveau, lors de sa soixante-cinquième session, la question de savoir comment prévenir et combattre les activités illicites de courtage, l'UNIDIR a organisé le 30 juin 2010 un séminaire d'une demi-journée sur le courtage illicite d'armes. À cette occasion, des experts ont exposé les caractéristiques des activités illicites de courtage, les problèmes spécifiques liés au courtage illicite d'armes classiques, d'armes de destruction massive et de leurs éléments connexes et différentes stratégies de coopération et d'assistance internationales.

Le projet de l'Union européenne et de l'UNIDIR visant à encourager les débats pour un traité sur le commerce des armes a été un succès. Les principaux objectifs du projet étaient les suivants : faire en sorte que les acteurs régionaux et nationaux, les États Membres de l'ONU, la société civile et l'industrie soient mieux informés des discussions internationales sur un éventuel traité sur le commerce des armes ; favoriser des échanges de vues francs entre les États Membres de l'ONU, les organisations régionales, la société civile et l'industrie ; et déterminer les éléments, le champ d'application et les implications possibles d'un traité sur le commerce des armes. Ce projet qui a duré 16 mois a organisé six séminaires régionaux ainsi que des rencontres à

Genève, New York et Vienne. Le rapport final du projet ainsi que des rapports de synthèse des différents séminaires sont disponibles sur le site web de l'UNIDIR. Un projet de suivi doit débiter prochainement.

Une fois encore, l'UNIDIR a été actif lors de la quatrième Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères. Kerry Maze, chercheur à l'UNIDIR, a été conviée à faire un exposé introductif sur la coopération et l'assistance internationales. Elle a également présenté les conclusions de sa dernière étude, *Searching for Aid Effectiveness in Small Arms Assistance*, lors d'un colloque organisé le 16 juin. La réunion biennale fut aussi l'occasion de promouvoir un instrument de l'UNIDIR *La mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères : une liste de contrôle pour favoriser l'adéquation entre les besoins et les ressources* (disponible en anglais et en français). La traduction de ce document en espagnol est en cours.

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions sur la nouvelle formule du *Forum du désarmement* et de vos suggestions pour améliorer notre publication.